

RCS : CANNES Code greffe : 0602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CANNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 01075 Numéro SIREN : 822 697 686 Nom ou dénomination : A.S.K SAS

Ce dépôt a été enregistré le 11/07/2022 sous le numéro de dépôt 4354



**DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES**

IDENTIFICATION	
M SCIGLIUTO ALAIN	<u>Pour le compte de :</u> SASU A.S.K SAS
MANDELIEU FRANCE	1600 AVENUE DU GENERAL GARBAY 06210 MANDELIEU-LA-NAPOULE
<u>N° d'adhérent</u> : 20163210017575	<u>N° SIREN</u> : 822 697 686 <u>Période déclarée</u> : 2021 <u>Date limite de dépôt</u> : 18/05/2022

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS
Formulaire N° 2065 (Applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2065-BIS (Applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2033-A (Applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2033-B (Applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2033-C (Applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2033-D (Applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2033-E (Applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2033-F (Applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2033-G (Applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2059-H (Applicable à compter du 31/12/2017)
Annexe N° 2059-I (Applicable à compter du 31/12/2017)
Annexe N° 2069-RCI (Applicable à compter du 31/12/2021)



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065

(Applicable à compter du
31/12/2021)

Impôt sur les sociétés

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

2 - ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL

Numéro, type et nom de voie 1600 AVENUE DU GENERAL GARBAY

Code postal 06210

Ville MANDELIEU LA NAPOULE

Pays FRANCE

B - ACTIVITÉS

ACTIVITÉS EXERCÉES

ACTIVITE DES AGENCES DE PUBLICITE

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 - RÉSULTAT FISCAL

Bénéfice imposable au taux
normal

Bénéfice imposable à
15%

1 413 Déficit (report du 2033-
B)



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-BIS

(Applicable à compter du
31/12/2021)

Impôt sur les sociétés
Annexe à la déclaration n° 2065

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case





DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-A
(Applicable à compter du
31/12/2021)

Bilan simplifié

A - ACTIF

	Brut	Amortissements Provisions	Net Exercice clos en N
1 - Actif immobilisé			
Immobilisations financières (1)	30		30
TOTAL I (5)	30		30
2 - Actif circulant			
Créances autres (3)	52		52
Disponibilités	1 567		1 567
TOTAL II	1 619		1 619
TOTAL GENERAL (I + II)	1 649		1 649

B - PASSIF

	Net Exercice clos en N
1 - Capitaux propres	
Capital social ou individuel	1 000
Report à nouveau	-5 123
Résultat de l'exercice	1 201
TOTAL I	-2 922
3 - Dettes	
Fournisseurs et comptes rattachés (4)	248
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N (4))	4 323
TOTAL III	4 571
TOTAL GENERAL (I + II + III)	1 649



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-B

(Applicable à compter du 31/12/2021)

Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION			Exercice N
Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	
	Services	dont export et livraisons intracommunautaires	35 025
Subventions d'exploitation reçues			8 980
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			44 005
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			911
Autres charges externes			31 742
dont crédit-bail mobilier			
dont crédit-bail immobilier			
Impôts, taxes et versements assimilés			1 021
dont TP/CFE, CVAE			893
Rémunérations du personnel			7 847
Charges sociales			870
Total des charges d'exploitation (II)			42 391
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			1 614
Produits et charges divers	Produits financiers (III)		
	Produits exceptionnels (IV)		2
	Charges financières (V)		
	Charges exceptionnelles (VI)		203
dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			
dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			
Impôts sur les bénéfices (VII)			212
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			1 201

B - RÉSULTAT FISCAL

	Bénéfice	Déficit
	1 201	
1. RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice	Déficit
	1 201	
2. RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice	Déficit
	1 201	



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-C

(Applicable à compter du
31/12/2021)

Immobilisations
Amortissements – Plus-values – Moins-values

I - IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale
					Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations financières					
	30			30	
TOTAL rubrique I	30			30	



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-D

(Applicable à compter du
31/12/2021)

Relevé des provisions
Amortissements dérogatoires – Déficit reportables – Divers

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case





DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-E

(Applicable à compter du
31/12/2021)

Contribution économique territoriale
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel		1,00
- dont apprentis	1,00	
- dont handicapés	1,00	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		0,00

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE RÉFÉRENCE CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		35 025
	TOTAL 1	35 025

II - AUTRES PRODUITS À RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

Subventions d'exploitation reçues		8 980
	TOTAL 2	8 980

III - CHARGES À RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

Achats		911
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		31 742
	TOTAL 3	32 653

IV - VALEUR AJOUTÉE PRODUITE

Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)		11 352
---	--	--------

ASK SASU

1600 AVENUE GENERAL GARBAY

06210 MANDELIEU LA NAPOULE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE **ORDINAIRE ANNUELLE**

Le 30 Juin 2022 à 18H se tient l'assemblée générale qui constate l'existence de résultats disponibles se composant ainsi:

L'associe unique de la société «ASK», société par actions simplifiée unipersonnelle, au capital de 1 000 euros et dont le siège social est domicilié au 1600, Avenue du Général Garbay - 06210 MANDELIEU LA NAPOULE, s'est réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle sur convocation verbale de l'associé unique.

Il a été établi une feuille de présence signé par l'associé unique présent : Monsieur Alain SCIGLIUTO - Président

<u>Nom & prénom de l'associé unique</u>	<u>Nombre de parts sociales</u>
- SCIGLIUTO Alain	100 Actions
<u>T O T A L Parts sociales = 100 Actions</u>	100 Actions

L'assemblée est présidée par Monsieur Alain SCIGLIUTO - associé unique.

Monsieur le Président fait constater que tous les associés sont présents; en conséquence l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les questions inscrites à



l'ordre du jour sans qu'il soit nécessaire de justifier ni du délai ni du mode de sa convocation.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport de gestion sur l'exercice clos au la date d'exercice ;
- Le compte de résultat et l'annexe de l'exercice écoulé ;
- Les états de synthèse relatifs à l'exercice 2021;
- Le texte des résolutions proposées.

Monsieur le Président déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser pendant ce délai, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et leur approbation.

Affectation des résultats.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les délibérations suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION - Examen des comptes annuels

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2021, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE



DEUXIEME RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale décide d'approuver les comptes de l'exercice clos au 31/12/2021 présenté par le président et qui présente un bénéfice de 1 201 euros.

Ce bénéfice est affecté de la façon suivante :

Une dotation de réserve légale de 5% du bénéfice soit la somme de 71 euros

Le solde soit la somme de 1 130 euros sera mise en report à nouveau.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

TROISIEME RESOLUTION :

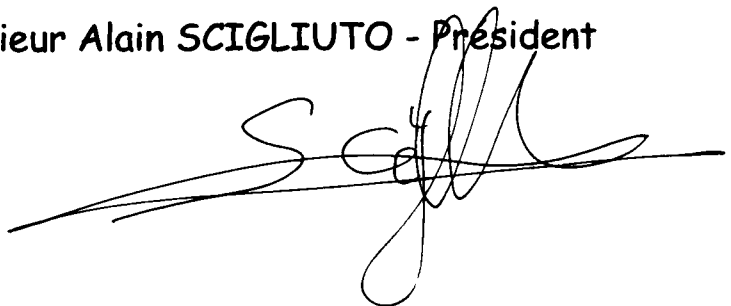
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie du présent Procès-Verbal pour accomplir les formalités prévues par la loi.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il est dressé le présent Procès-verbal qui est de suite relu à l'assemblée qui l'approuve et signé par l'associé unique.

Monsieur Alain SCIGLIUTO - Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. Scigliuto', written over a horizontal line.

ATTESTATION DE CONFORMITE DES DOCUMENTS COMPTABLES

La société ou la personne morale désignée ci-après

SASU ASK - 1600 AVENUE DU GENERAL GARBAY - 06210 MANDELIEU LA NAPOULE

Représentée

☒ par son représentant légal (Qualité et identité) SCIGLIUTO ALAIN - PRESIDENT

☐ par une personne habilitée à effectuer cette certification par les textes régissant la forme de la société (Qualité et identité) :

- Certifie que les documents comptables transmis sous forme électronique sont conformes aux comptes approuvés par l'assemblée générale, ou, en cas d'associé unique, par ce dernier.

- Déclare donner mandat pour effectuer le dépôt des documents mentionnés aux articles L.232-21 à L.232-23 du code de commerce à :

nom:

prénom:

adresse ou dénomination:

adresse du siège:

numéro unique d'identification- (Siren)

Signature

